STATEMENT DISCOURS



ALLOCUTION PRONONCÉE
PAR LE SECRÉTAIRE D'ETAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MONSIEUR ALLAN J. MACEACHEN,
À LA CONFÉRENCE D'HABITAT
SUR LES ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS,
À VANCOUVER
LE 1ER JUIN 1976

Monsieur le président,

HABITAT imprimera une direction nouvelle aux aspirations globales de la communauté humaine. Des conférences telles que la nôtre qui se préoccupent de problèmes socioéconomiques interessant l'humanité toute entière constituent un phénomène nouveau dans la vie internationale. Elles reflètent cette recherche d'une plus grande égalité et d'une plus grande justice parmi les nations et les individus, recherche devenue plus urgente que jamais à la suite de la décolonisation, de l'affirmation des droits de l'homme et du progrès de la technologie moderne et des communications.

HABITAT remonte à une proposition faite par le Canada à Stockholm à la Conférence sur l'environnement humain de Stockholm en 1972. Nouts étions convaincus que la qualité de l'environnement ne pouvait être dissociée de celle de la vie humaine. Depuis lors, la communauté internationale s'est efforcée de s'attaquer aux autres problèmes fondamentaux de la condition humaine sur notre planète.

Ceux qui exercent l'influence la plus directe sur les problèmes des établissements humains sont: la population, sujet traité à la Conférence de Bucarest en 1973; l'alimentation, sujet étudié à Rome en 1974; et le développement, les matières premières et la coopération économique, objects notamment de la sixième et de la septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale à New York. De ces études et mises en commun successives d'expériences et d'aspirations nationales très divergentes, il s'est crée, progressivement, un ensemble de concepts et de valeurs qu'accepte un nombre croissant de pays.

HABITAT, notre conférence consacrée aux établissements humains doit, ainsi que l'a dit Barbara Ward, se pencher sur les besoins les plus essentiels et les plus urgents de millions de gens qui vivent -- et meurent -- dans des conditions de vie qu'on ne peut qu'appeler inhumaines. Elle vise à mobiliser l'esprit de coopération et la volonté politique nécessaires et, à établir de nouvelles façons de partager les connaissances acquises, l'expérience accumulée, ainsi que les moyens favorisant une action plus efficace à l'échelon national et international.

LES ETABLISSEMENTS HUMAINS AU CANADA

Le Canada approuve sans réserve la recommandation fondamentale présentée à la Conférence, suivant laquelle les gouvernements nationaux devraient établir une politique des établissements humains faisant partie intégrante d'une stratégie nationale générale du développement socio-économique. Il nous semble que cette proposition est valable, quels que soient l'idéologie politique et le stade de développement du pays concerné.

Autrefois, on considérait les améliorations des conditions de vie comme le fruit du développement, comme un profit assuré par les progrès des composantes les plus productives de l'économie. Je pense que notre conférence reconnaîtra et déclarera que la création de conditions de vie adéquates et la construction de meilleurs établissements sont à la base d'un développement constituant une progression authentique. Afin de pouvoir produire plus, nos cultivateurs, nos mineurs, et ceux qui travaillent dans l'industrie et dans les bureaux doivent être assurés de disposer de logements, de nourriture, de services d'hygiène et d'éducation acceptables ainsi que de tous les autres éléments qui contribuent à ce qu'on appelle la qualité de la vie.

En élaborant une politique des établissements humains, le Canada doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs et de circonstances qui lui sont propres:

- Premièrement à la différence de la plupart des participants ici présents, qui représentent des Etats unitaires, le Canada est une fédération. Nos divers paliers de gouvernement -- fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux -assument tous des responsabilités importantes à l'égard des établissements humains. Seule la coopération entre ces gouvernements permet d'établir au Canada des politiques cohérentes et efficaces pour les établissements humains. La Conférence HABITAT donnera sans doute une impulsion accrue aux débats à l'échelle du pays et à la consultation intergouvernementale dans le domaine des établissements humains, et en particulier, à l'élaboration de politiques nationales, provinciales et métropolitaines en ce qu'a trait à l'utilisation du sol.
- Deuxièmement, nous pensons que les politiques (b) et stratégies relatives aux établissements humains devraient porter principalement sur les problèmes de croissance et de décroissance, c'est-à-dire sur l'amélioration de la qualité de la vie dans les grands établissements humains et le maintien de la vitalité communautaire des petites villes, des villages et des établissements Au Canada comme dans de nombreux pays, nous faisons face à une concentration croissante de la population dans quelques grandes villes et aires métropolitaines telles que Edmonton, Calgary, Toronto et Vancouver. Dans bien des cas, l'accroissement rapide de la population a produit une expansion désordonnée des villes, la disparition de précieuses terres agricoles et trop souvent hélas, l'apparition de conditions de vie inférieures à la norme. En même temps, un bon nombre de nos petites villes et de nos campagnes sont restées stagnantes ou ont subi une

décroissance, ce qui a produit la migration, vers les villes, de bon nombre de leurs résidents les plus productifs. C'est ce qui a été le cas dans bien d'autres parties du pays.

- (c) Troisièmement, bien que l'accroissement de la population soit en grande partie le résultat d'un accroissement naturel, l'immigration joue un rôle déterminant dans l'orientation de la croissance des établissements humains au Canada. L'immigration devient d'autant plus importante que la natalité décroît fortement.
- (d) Quatrièmement, l'un des objectifs des politiques canadiennes relatives aux établissements humains doit être de supprimer les différences majeures qui existent dans la qualité de la vie et dans les conditions économiques à travers le Canada. Il est nécessaire que nos établissements humains puissent offrir à nos citoyens, dans les différentes parties du pays, des conditions comparables sinon équivalentes, en matière d'emplois, de logements, d'écoles, de soins de santé et autres services de base.
- (e) Cinquièmement, la conservation des ressources constituera l'un des facteurs clefs, dans le développement futur des établissements humains au Canada. L'absorption d'une partie appréciable des meilleures terres agricoles de notre pays par l'expansion urbaine est un problème qui nous préoccupe grandement. Cette ressource est irremplaçable et exige une gestion mieux ordonnée, et nous sommes déterminés à remettre en valeur l'environnement construit de main d'homme. Nous savons maintenant que la démolition et la reconstruction des structures existantes, lorsqu'elles vont trop loin, entraînent des coûts économiques et sociaux inacceptables.

Nous commençons également à reconnaître qu'une plus judicieuse conception de l'aménagement et de la construction peut contribuer à réduire sensiblement notre taux de consommation d'énergie. La conservation de l'énergie dans les établissements humains devra être ce qui contribuera le plus à nous faire atteindre notre objectif visant à réduire le taux actuel de consommation, au Canada, de 5.5% à 3.5% d'ici 1985.

Il nous faudra atteindre des normes d'isolation plus élevées; compter davantage sur les formes d'énergie renouvelables; adopter, peut-être, des formes plus denses d'établissements urbains; afin de moins dépendre de l'automobile pour nous déplacer dans les villes, et encourager les idées innovatrices dans la construction des logements. L'importance que nous attachons à cette question est démontrée par le fait qu'en octobre 1977, le Canada sera l'hôte d'un colloque sous les auspices de la Commission économique européenne des Nations Unies, dont les travaux se porteront particulièrement sur la conservation de l'énergie ainsi que sur la planification et le développement des établissements humains.

- (f) Le gouvernement canadien désire, dans le contexte d'HABITAT, souligner le caractère spécial des besoins, aspirations et droits de nos autochtones. Ceux-ci présentent, dans leurs cultures et leurs modes de vie distincts, de nombreux traits tels qu'un fort attachement au sol et à ses ressources, le partage de la richesse communautaire et un sens développé de la vie communautaire, qui rejoignent tout particulièrement les questions étudiées à HABITAT. Le Canada a apporté son appui à ses autochtones pour qu'ils développent une force politique et puissent ainsi exprimer leurs griefs et leurs aspirations. Notre respect des cultures traditionnelles n'empêche nullement les individus de participer librement et pleinement à la vie de la société canadienne.
- (g) Enfin, nous pensons qu'il est très souhaitable et, à vrai dire, essentiel que participent le secteur des affaires, les groupes de citoyens et le public en général à la planification et la mise en oeuvre des politiques des établissements humains. En dernière analyse, nos établissements humains seront des réussites dans la mesure où ils plaîront à ceux qui y habiteront.

Le processus de coopération intergouvernementale et de participation populaire a fait que les Canadiens commencent à reconnaître qu'à l'avenir, les politiques relatives aux établissements humains devront viser à réduire le gaspillage et à favoriser la conservation: conservation de l'énergie, conservation des terres agricoles de qualité, préservation de l'environnement naturel et l'environnement construit de main d'homme. Pour illustrer ce point, je voudrais, avant de faire quelques commentaires sur les aspects internationaux de notre conférence, vous montrer un condensé de l'une de nos présentations audio-visuelles qui traite tout particulièrement d'une conception des établissements humains au Canada mieux appropriée aux exigences environnementales.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le Canada adoptera une attitude bienveillante et constructive dans son examen des divers programmes concernant l'octroi au niveau international qui seront provisoirement acceptés pour être étudiés et définis plus à fond par les Nations Unies.

A ce stade-ci, je voudrais m'en tenir à quatre aspects de la coopération internationale, dans le domaine des établissements humains, auxquels le Canada attache une importance particulière:

Premièrement, le Canada se déclare prêt à fournir, par le biais de programmes bilatéraux d'aide et de coopération, une réponse favorable aux propositions d'aide dans le domaine des établissements humains que feront ses partenaires dans les programmes. En outre, notre influence au sein des organismes de développement multilatéraux nous permettra d'encourager ces dernières à se montrer également favorables. Nous croyons que les institutions existantes de financement des programmes bi-latéraux et multilatéraux sont disposées à participer à ces programmes accrus.

Deuxièmement, nous estimons particulièrement valable la proposition visant à établir des centres régionaux de formation pour ceux qui doivent planifier et diriger des établissements humains. Depuis plusieurs années, le Canada donne son appui à l'Institut de Technologie de l'Asie situé à Bangkok et à sa Faculté des Etablissements humains. Nous pensons que ce programme mérite que l'on continue de le financer et, de fait, qu'il pourrait servir de modèle à des programmes semblables dans d'autres régions.

Troisièmement, Monsieur le président, nous portons aussi un très grand intérêt à la proposition visant à établir un programme international d'information axé sur la continuation et l'accroissement des échanges d'idées et d'expériences que produira HABITAT. Nous pensons qu'il est important que la Conférence recommande la création d'une Bibliothèque audiovisuelle des Nations Unies sur les établissements humains et qu'elle considère qu'il est relativement urgent de prendre des dispositions temporaires pour préserver et utiliser la documentation fort utile qui a été préparée pour la Conférence HABITAT.

Quatrièmement, nous prévoyons qu'il sera remis à la Conférence une proposition demandant à toutes les nations d'adopter comme objectif minimal, d'ici 1986, l'alimentation en eau potable dans toutes les communautés définies comme telles. Le Canada appuira fortement le principe d'un tel objectif et les programmes pratiques permettant de l'atteindre.

Enfin, Monsieur le président, la présente Conférence a comme mandat de faire des recommandations à l'Assemblée générale sur la réorganisation des institutions des Nations Unies afin qu'elles puissent jouer un rôle de tout premier plan dans l'extension de la coopération internationale au domaine des établissements humains.

Au cours des discussions qui ont eu lieu dans les réunions préparatoires de la Conférence HABITAT, de nombreuses nations ont reconnu qu'il était nécessaire d'organiser les structures actuelles du Secrétariat en regroupant en une seule unité les ressources et les postes actuels; l'unité ainsi constituée comprendrait un siège principal de petite taille situé dans un endroit central et un certain nombre de sections régionales. Ce regroupement ainsi que ce redéploiement des ressources du Secrétariat se feraient parallèlement à l'établissement d'un organe intergouvernemental mondial et à celui de comités sur les établissements humains à l'intérieur de chaque commission économique régionale des Nations Unies.

De façon générale, le Canada appui les propositions concourant à ce but qui sont reflétées dans les documents de la Conférence. Nous nous attendons à ce que la Conférence fasse une recommandation ferme et claire sur la question; nous présenterons des commentaires et des suggestions plus détaillés en temps opportun.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le président, souhaiter la bienvenue à nouveau à tous les délégués au nom du gouvernement canadien, qui a l'honneur et le plaisir d'être l'hôte de la conférence, et vous assurer de notre entière coopération pour faire d'HABITAT une réussite inoubliable.